

Jour 26 février 2019, 17h00
7077 avenue du Parc, local 3036

Le quorum de 15% des membres est constaté à 17h09.

1. Mot de bienvenue

Kim Foisy souhaite la bienvenue. Elle rappelle que des rencontres avec le regroupement du CUTE UdeM ont eu lieu pour informer du mouvement et de ce qui se passe dans les autres programmes universitaires.

2. Élection du président(e) d'assemblée et de la secrétaire d'assemblée

Kim Foisy propose que Francis Prévost assure la présidence de la séance et que Suli Anne Caron assure le secrétariat de la séance.

Jade Schuman appuie.

*Pas de demande de vote.
La proposition est adoptée à l'unanimité.*

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Delphine Breton propose l'ordre du jour.

Aurélie Méthot appuie.

*Pas de demande de vote.
La proposition est adoptée à l'unanimité.*

4. Rémunération des stages

Le président d'assemblée explique les règlements ainsi que la procédure de l'assemblée.

Charlène Robert demande s'il peut y avoir plusieurs propositions faites en même temps. Le président répond que non, on ne peut discuter que d'une proposition à la fois, ou de l'amendement, ou du sous-amendement.

Kim invite Charlène, notre représentante du regroupement CUTE UdeM. Celle-ci explique que le CUTE est l'une des instances qui se battent présentement pour la rémunération des stages et elle résume certains arguments en faveur de la rémunération des stages. Elle explique que certains programmes sont déjà rémunérés dans leurs stages (ex. : génie), alors que ce sont souvent les milieux plus représentés par les femmes qui ne sont pas rémunérés (environ 75%). De plus, même si ce sont surtout des stages en milieux privés qui sont rémunérés, peu de gens savent que ces derniers reçoivent aussi des subventions du gouvernement pour la rémunération des stagiaires. Le mouvement CUTE est donc un combat féministe pour l'équité salariale et pour la précarité des stagiaires qui s'endettent et ne peuvent pas être rémunérés. Il s'agit également

Université de Montréal

d'une lutte pour la protection des stagiaires. Finalement, le but est aussi de faire reconnaître notre profession, car dans la société en ce moment, on valorise plus des métiers de « production » que des professions du « care ».

Le mouvement de rémunération des stages est présentement un mouvement de grève et de mobilisation. Plus de 21 000 étudiants seront en grève la semaine du 18 au 22 mars. Du 6 au 8 mars et le 15 mars il y aura des journées de grèves votées. Des discussions sont présentement ouvertes avec le gouvernement. Ce dernier est potentiellement ouvert à rémunérer les stages et déposera sa décision le 21 mars. Pour le moment, il semble surtout proposer une hiérarchisation des stages avec compensation financière.

Kim informe qu'elle a discuté avec Natacha Trudeau pour savoir ce qui arrive si on manque des stages et des cours. Si on manque simplement une journée, c'est propre à chaque professeur de décider ce qu'il fait, donc de reprendre ou non. Si c'est une grève plus longue, c'est la direction qui va donner des indications à l'école. Dans tous les cas, les étudiants n'ont rien à dire sur ce qui est repris ou non. Des reprises l'été pourraient être possibles si nous manquons trop de cours/journées de stage. Si les journées de grèves sont toujours les mêmes journées de la semaine, les cours manqués pourraient être repris durant l'été.

Le président rappelle la proposition principale du conseil exécutif :

Que l'ADÉOA s'engage à soutenir par des actions le mouvement étudiant pour une rémunération juste des stages et une protection légale en matière de normes du travail.

Ainsi que les trois propositions de modalité de grève :

1. *Nous proposons que l'ADÉOA soit en grève d'une semaine (5 jours) à partir du 18 au 22 mars lorsque le plancher de 20 000 étudiant.es dans 3 régions différentes du Québec ayant voté pour un mandat de grève générale illimitée, d'une semaine (5 jours) ou d'une semaine reconductible est atteint.*

et

Qu'une fois la grève déclenchée, une assemblée générale spéciale soit organisée au minimum une fois par semaine (7 jours) pour sa reconduite.

2. *Nous proposons le déclenchement d'une grève de trois (3) jours consécutifs ou non consécutifs à l'intérieur de trois semaines afin de mettre de la pression sur les instances décideuses et de démontrer notre appui au mouvement provincial.*

et

Qu'une seconde assemblée extraordinaire de grève soit organisée 5 jours ouvrables après la fin de la dernière journée.

3. *Nous proposons le déclenchement d'une grève d'une (1) journée afin de mettre de la pression sur les instances décideuses et de démontrer notre appui au mouvement provincial*

et

Qu'une seconde assemblée extraordinaire de grève soit organisée une semaine (5 jours) après celle-ci.

Université de Montréal

Le président explique que nous commencerons par traiter la 2^e proposition de modalité de grève avec la proposition principale. Les deux autres propositions de modalités de grève seront traitées comme des propositions d'amendement. Pour ce qui est de la proposition de Noémie Charbonneau, elle sera aussi traitée comme une proposition d'amendement. Lorsqu'une proposition a plusieurs volets, on ne peut proposer de retirer qu'une partie à la fois, en discuter et revenir à la proposition principale.

Charlène demande comment une proposition de plus grande envergure peut être considérée comme un amendement. Elle demande si c'est le présidium qui choisit la proposition initiale. Le président explique qu'après avoir discuté avec l'exécutif, ils ont choisi de traiter de la proposition 2 comme proposition principale puisqu'il fait en choisir une. Les autres propositions de modalité de grève doivent être reprises par quelqu'un dans la salle et recevoir un appui pour être proposées en amendement.

Émilie propose une plénière de 30 minutes sur le sujet de la rémunération des stages avant de passer au vote sur la rémunération des stages.

Mathilde appuie.

*Pas de demande de vote.
La proposition est adoptée à l'unanimité.*

Émilie explique que sa proposition de plénière est aussi pour laisser la chance à ceux qui sont en stage d'arriver. Elle invite les gens à discuter de leurs opinions.

Romy dit que l'enjeu la touche beaucoup, mais elle se demande ce qu'il faut faire pour que ça ait un impact. Est-ce qu'une petite grève de 3 jours en vaut la peine ? Émilie répond que oui. Nous sommes un petit programme, mais nous sommes à un moment de l'histoire où il y a une convergence entre tous les étudiants non rémunérés et qu'une semaine de grève comme celle du 18 au 22 mars est une occasion de manifester. Le mouvement est déjà parti, il y a 20 000 étudiants qui se sont joints au mouvement. Elle trouve qu'en embarquant, nous donnons un élan de plus au mouvement.

Geneviève demande comment ça va se passer si le gouvernement accepte de discuter : les discussions seront-elles par association, par faculté ? Puisque les réalités sont différentes d'un programme à l'autre ? Charlène explique qu'il y a plusieurs branches dans les revendications. Ce qui est demandé présentement est la rémunération de tous les stages à tous les niveaux. Le but est d'enlever la close dans les normes des droits du travail qui exclue la rémunération des stagiaires. C'est un changement de paradigme pour reconnaître le travail des stagiaires. La revendication n'est pas de négocier, c'est de rémunérer tous les stages. Elle explique que ce sera probablement trop complexe que chaque programme aille revendiquer ses propres demandes si le gouvernement propose de hiérarchiser les stages, car on perd le pouvoir global que nous avons en ce moment en étant un groupe qui se tient avec une force. La rémunération est aussi demandée sous forme de salaire et non de compensation, car c'est pérenne dans le temps. La rémunération de tous les stages est selon elle la solution la plus juste et la plus simple.

Laura est d'accord qu'un salaire pour tout le monde est plus juste, mais elle ne croit pas que ce soit réaliste. En lien avec les ingénieurs rémunérés par les compagnies, elle dit que, bien qu'ils reçoivent des compensations du gouvernement, une bonne partie est rémunérée par des compagnies privées comme Bombardier. Dans des programmes comme les nôtres, elle se demande quelle compagnie pourrait nous financer. De plus, elle aimerait croire que nous aidons à la production, mais en fait, elle explique que nous la ralentissons, car le nombre de patients vu par jour est souvent diminué en audiologie. Il manque aussi beaucoup de stages, donc elle a de la difficulté à comprendre comment on pourrait se permettre de demander une subvention. Elle ne croit pas que le gouvernement a les moyens de nous financer, sauf si on accepte le salaire minimum, mais à ce moment, elle préfèrerait ne pas être payée et plutôt appliquer sur des prêts et bourses. Elle trouve que ce serait bien d'être rémunéré, mais ne trouve pas ça réaliste. Elle ajoute qu'on paie pour nos crédits de stage, et que ce serait bien par exemple de commencer par ne pas payer ces crédits.

Émilie revient sur la partie des ingénieurs : le gouvernement subventionne en partie et parfois en quasi-totalité les stages qui sont en majorité masculine. Elle se demande pourquoi les impôts/taxes de la société sont utilisés pour payer des stagiaires en entreprises privées alors que le gouvernement n'est pas prêt à rémunérer ses futurs employés du système de la santé et de l'éducation. Elle explique que les étudiants de milieux privés aussi ont un moment d'apprentissage où ils ralentissent la production. Elle explique que les stages nous permettent d'arriver plus prêts sur le milieu du travail : ce devrait être vu comme une occasion pour les milieux de travail ne pas avoir à nous donner cette formation plus tard. Elle le voit plus comme une façon d'accélérer le processus.

Mathilde explique que l'argent que nous revendiquons pour nous rémunérer ne proviendrait pas des milieux de travail, car on la demande au gouvernement. Elle trouve qu'il est important de se mobiliser si on veut des changements. Elle trouve aussi que même si les salaires ne sont pas élevés, ça peut faire une différence pour certains. Les crédits que nous payons pour les stages sont en fait donnés aux professeurs qui corrigent nos travaux en lien avec les stages. Il s'agit de deux sources d'argent différentes.

Jade explique que le mouvement est aussi très sociétal, car il touche des programmes qui ont des réalités différentes. On se bat aussi pour un objectif plus collectif. Elle aimerait que l'on enlève notre loupe individuelle. Elle explique que certaines personnes ne choisissent pas certains programmes en lien avec le coût lié aux stages. Les programmes de prêts et bourse ne permettent pas de considérer tout ce que les étudiants ont besoin pour vivre. Elle trouve aussi que la rémunération de nos stages montrerait que nous sommes aussi valorisés que d'autres programmes comme médecine ou génie.

X se demande où le gouvernement pourrait aller chercher les sous pour nous rémunérer et s'il ne pourrait pas augmenter nos frais de scolarité en conséquence ? Charlène répond que le gouvernement est déjà ouvert à négocier avec nous. Elle ajoute que le gouvernement a peur des grèves étudiantes, car en 2005 et 2012, les étudiants ont montré qu'ils pouvaient se tenir. Elle

Université de Montréal

serait donc surprise que le gouvernement veuille augmenter nos frais de scolarité en solution. C'est une façon pour nous de se mobiliser en tant que citoyens et de montrer ce que nous voulons comme choix de société. Elle ajoute que la rémunération des stages est différente des frais de scolarité, qui entre dans un débat de gratuité scolaire. On pourrait aussi croire qu'en étant rémunérés on aura moins de prêts et bourses, mais elle explique qu'elle a aussi à cœur la santé mentale des gens dans nos programmes qui sont « à boute », car certains n'ont pas la chance d'être aidés financièrement. Le fait d'avoir un salaire pourrait, par exemple, aider à gérer son temps autrement sans être obligé d'avoir un emploi.

Laura n'a pas compris l'hypothèse que le gouvernement doit sortir un budget X et que c'est avec ça qu'on va rémunérer notre stage. On voit dans l'actualité que tout le monde revendique un meilleur salaire, de meilleures conditions de travail, mais elle se demande si nous avons vraiment des chances d'être considérés et si c'est réaliste.

Romy est d'accord pour le côté réaliste, mais elle pense que c'est un paradigme de société. Elle croit qu'il faut juste ouvrir les yeux sur des enjeux de société, comme pour l'environnement. Le but est plus de montrer au gouvernement que ça ne marche pas, de dire au gouvernement d'arrêter de faire de la corruption et de valoriser les gens qui sont bons citoyens.

Émilie ajoute qu'on veut aussi leur faire passer le message qu'on veut que la priorité soit en santé et en éducation. Le mouvement leur montre où nous voulons que l'argent soit investi. Si nous ne demandons rien, nous n'aurons rien.

Jade croit qu'il serait bien d'arrêter de déconstruire certains propos, de ne pas toujours être trop réalistes. Il faut prendre position dès le début, car on ne sait pas où ça va aller. Elle explique aussi que la non-rémunération crée de la précarité dans les milieux de travail, car certains domaines offrent des *emplois stagiaires*, soient des postes occupés par des stagiaires.

Fin de la plénière.

Delphine propose une seconde plénière de 10 minutes.
Alexandra appuie.

*Pas de demande de vote.
La proposition est adoptée à l'unanimité.*

Jade poursuit son explication que dans le futur, ça pourrait avoir un impact sur notre emploi si nous occupons un poste de stagiaire. Elle explique aussi que certains programmes ont voté pour une grève ou pour supporter le mouvement des stages alors qu'ils n'ont même pas de stages : ils l'ont fait pour démontrer leur appui au mouvement.

Charlène veut aussi apporter que le mouvement est différent de celui de 2012, car nous ne sommes pas en défensive, mais plutôt en demande, ce qu'elle trouve rafraîchissant comme approche. Elle ajoute que la grève a certainement des impacts, car sinon ce ne serait pas un

Université de Montréal

mouvement de pression. Si cela a des impacts individuels, cela laisse certainement des impacts collectifs. Elle trouve que si Orthophonie et Audiologie ne s'allie pas au mouvement, on manque une chance de se prouver comme revendicateur, de montrer nos valeurs comme profession et de montrer que ne se fera pas marcher sur les pieds.

Laura demande s'il y aurait moyen de soutenir le mouvement sans faire de grève (comme signer des pétitions). Personnellement, elle est pour le mouvement, mais contre la grève. Émilie répond qu'elle avait aussi posé cette question à la première rencontre du CUTE. En fait, ces étapes de pétitions ont déjà été faites par plusieurs autres associations et n'a pas donné de résultats. C'est pour cette raison que les associations veulent aller en grève et que plus nous sommes, plus cela a un impact. Elle encourage à penser aux enjeux et au mouvement plutôt que de penser à ce qu'on ne veut pas qui arrive. Elle rappelle qu'on ne va jamais reprendre une année d'école pour une semaine d'école manquée.

Romy demande si les remises sont aussi annulées si on manque une semaine d'école. Kim rappelle que chaque professeur décide ce qu'il fait, que ce soit pour une remise de travail, un examen, un cours, etc.

Audrey-Maude est d'accord qu'il faut prendre conscience jusqu'où on veut aller, mais elle pense qu'il est possible de participer au mouvement sans aller en GGI. Elle se rappelle que quand elle a été en grève deux semaines dans son autre programme, les professeurs étaient compréhensifs. Elle croit que nous sommes assez autonomes pour reprendre ce que nous avons manqué. Elle trouve aussi que ce serait bien de faire valoriser notre profession, et montrer qu'on se tient lorsqu'on va avoir à revendiquer notre salaire comme futurs professionnels.

Charlène ajoute aussi que la société en général soutient le mouvement, et elle croit que les superviseurs vont nous soutenir sachant que cela permet de valoriser notre profession.

Fin de la plénière.

Le président rappelle la proposition du conseil exécutif :

Que l'ADÉOA s'engage à soutenir par des actions le mouvement étudiant pour une rémunération juste des stages et une protection légale en matière de normes du travail et le déclenchement d'une grève de trois (3) jours consécutifs ou non consécutifs à l'intérieur de trois semaines afin de mettre de la pression sur les instances décideuses et de démontrer notre appui au mouvement provincial.
et
Qu'une seconde assemblée extraordinaire de grève soit organisée 5 jours ouvrables après la fin de la dernière journée.

Camille appuie.

*Pas de demande de vote.
La proposition est adoptée à l'unanimité.*

Geneviève aimerait clarifier que si la proposition est acceptée, nous pouvons ensuite demander un amendement, et s'il est accepté, il devient la proposition principale. Le président confirme que oui, lorsqu'il y a un amendement, on vote sur l'amendement et lorsqu'il passe, il devient la principale. On revote donc ensuite sur la principale.

Frédérique demande si le vote est à main levée. Le président explique qu'à la base oui, mais qu'on peut demander si on veut que ce soit par vote secret. Il précise que le vote secret peut être demandé au moment où il demande s'il y a une demande de vote. Il ajoute que l'assemblée est souveraine, donc qu'on peut voter des modalités que l'on veut. On pourrait donc proposer le vote secret pour tous les votes.

Valérie demande de clarifier le processus de vote pour les différentes propositions. Si la proposition principale est adoptée, on passe aux autres et si les autres sont votées, c'est seulement à la fin que nous allons voter. Le président répond que dans le fond, on connaît déjà des propositions d'amendement possibles. Puisque toutes les propositions ont été envoyées en même temps, les autres propositions (par exemple celle de Noémie) vont être présentées en amendement de la principale. Valérie demande où est la proposition de Noémie. Kim répond que cela a été envoyé par courriel.

Mathilde Trudel-Brais demande si ce sera toute la proposition principale qui est amendée ou seulement la partie à partir du « point 2 » si on propose un amendement à partir de la proposition de Noémie. Le président explique que la proposition de Noémie serait une proposition d'amendement seulement pour la partie des modalités de grève.

Charlène propose en amendement une scission de la proposition, afin de voter d'abord sur la proposition principale sans les modalités de grève.

Mathilde appuie.

Alexia demande si la proposition principale implique qu'on va peut-être en grève ou qu'on va peut-être faire des pétitions. Le président d'assemblée explique qu'on va décider des modalités de grève dans la deuxième partie de la proposition.

La première partie de la proposition est donc :

Que l'ADÉOA s'engage à soutenir par des actions le mouvement étudiant pour une rémunération juste des stages et une protection légale en matière de normes du travail.

Mathilde appuie.

Le vote est demandé.

La proposition est adoptée à majorité manifeste des voies.

Le président rappelle la deuxième partie de la proposition : nous proposons le déclenchement d'une grève de trois (3) jours consécutifs ou non consécutifs à l'intérieur de trois semaines afin de mettre de la pression sur les instances décideuses et de démontrer notre appui au mouvement provincial.

Émilie propose un amendement qui est de remplacer « nous proposons le déclenchement d'une grève de trois (3) jours consécutifs ou non consécutifs à l'intérieur de trois semaines afin de mettre de la pression sur les instances décideuses et de démontrer notre appui au mouvement provincial » par la proposition de Noémie :

- Que l'ADÉOA lance, dès maintenant, un ultimatum au gouvernement de mettre en place un programme de rémunération de l'ensemble des stages dans l'ensemble des programmes et à tous les niveaux d'études ;
- Que l'ADÉOA privilégie la rémunération des stages à la compensation financière qui n'offre ni possibilité de se syndiquer, ni couverture par les assurances collectives, ni couverture par une convention collective ;
- Que l'ADÉOA cherche des appuis des syndicats et organismes communautaires à la campagne pour la rémunération de tous les stages afin d'augmenter les moyens de pression et d'encourager les travailleur.se.s concerné.e.s à refuser les stagiaires en grève dans leurs milieux en guise de solidarité ;
- Que l'ADÉOA soit en grève, le 8 mars, le 15 mars et les 18 au 22 mars 2019.
- Que, dans le cas exceptionnel où des étudiant.e.s auraient plus d'une journée de stage durant les journées de grève, ceux et celles-ci puissent se présenter à leur stage à partir de la deuxième journée de stage touchée par la grève ;
- Que l'ADÉOA soit en grève générale illimitée jusqu'à la rémunération de tous les stages à tous les niveaux d'enseignement à partir du 18 mars, si :
 - 20 000 étudiant.e.s, incluant l'ADÉOA,
 - réparti.e.s dans 3 régions administratives adoptent un mandat de grève (d'une semaine, d'une semaine reconductible ou d'une GGI) ;
- Qu'une première assemblée générale de reconduction de grève se tienne le vendredi 22 mars, et au minimum une fois par semaine advenant sa poursuite ;
- Que l'ADÉOA s'oppose à la reprise des heures de stage manquées à l'occasion de la grève. Qu'advenant une reprise des heures de stage, dans certains cas exceptionnels, l'ADÉOA défende une reprise partielle des heures manquées à l'occasion de la grève comme c'est le cas pour la formation théorique ;
- Que l'ADÉOA encourage une organisation multidisciplinaire pour déterminer les modalités de reprise à la suite de la grève.

Camille appuie.

Raphaëlle demande si c'est possible de scinder des articles de la proposition. Le président dit que non, sauf si cela devient la principale. On ne peut pas enlever une partie, mais plutôt les modifier.

Charlène demande si nous pouvons en jaser. Elle explique que la journée du 8 mars est proposée, car c'est la journée du droit des femmes et que le 15 mars est une journée votée par d'autres

Université de Montréal

associations étudiantes, mais c'est aussi la marche pour le climat. La semaine du 18 au 22 mars est proposé puisque c'est une semaine commune aux autres associations dans le mouvement. Elle suggère de rediscuter du terme GGI s'il fait peur à certains, mais de voter pour la proposition au complet d'abord et d'ensuite scinder la partie GGI si désiré. Elle explique que le 22 mars est une date de reconduction intéressante, puisque c'est le lendemain du dépôt du budget du gouvernement.

Alexia demande si nous devrons manquer plus d'une journée de stage si la grève est reconduite. Charlène dit que dans l'AG de reconduction, on peut voter d'autres modalités de grève, mais on peut aussi décider de garder la modalité de grève d'une journée par semaine.

Megan demande comment faire pour voter si on refait une AG et que nous ne pouvons pas être présents. Le président explique que cela dépend des règlements généraux de l'association. L'exécutif devra trouver la journée qui convient le mieux selon la position qui a été adoptée. Kim complète en disant que si certains sont en stage à l'extérieur, il n'y a aucune façon de voter à distance. Mathilde dit que dans certains programmes, un référendum permet de voter dans un certain laps de temps. Par exemple, à la poly, ils peuvent voter sur 3 ou 4 jours. Kim répond que nous n'avons pas cette possibilité dans les RG de l'asso.

Point d'ordre du président : revenir sur la proposition d'amendement.

Le vote est demandé.

La proposition est adoptée à majorité manifeste des voies.

Sophie propose un amendement afin d'exclure un sigle de stage AUD3541 Premier stage en audiologie.

Camille appuie.

Charlène se questionne à savoir en quoi une journée de stage manquée va affecter plus les étudiants de ce cours que les autres. Sophie explique qu'il s'agit d'un stage à date fixe. Elles sont 5 étudiantes qui n'ont pas eu de stage à l'automne. Elle trouve que cela engendre trop de conséquences si elles ne peuvent pas reprendre leur stage et que même si elles doivent le reprendre, elles ont déjà beaucoup de retard. Elle dit qu'elles ne sont que 5 étudiantes qui demandent cette proposition.

Le vote est demandé.

La proposition d'amendement est adoptée à majorité manifeste des voies.

Audrey-Maude propose en amendement de retirer la partie « que l'ADÉOA soit en grève générale illimitée jusqu'à la rémunération de tous les stages à tous les niveaux d'enseignement à partir du 18 mars, si :

- 20 000 étudiant.e.s, incluant l'ADÉOA,
- réparti.e.s dans 3 régions administratives adoptent un mandat de grève (d'une semaine, d'une semaine reconductible ou d'une GGI) » de la proposition.

Samuel appuie.

Université de Montréal

Geneviève aimerait savoir la différence entre une GGI et une semaine de grève reconductible. Le président explique qu'il y a différentes modalités à une GGI. Ce peut être par exemple d'avoir une reconduction chaque semaine, ou de décider d'aller en grève jusqu'à l'atteinte de tel objectif soit atteint, sans AG de reconduction. Charlène rappelle que si on enlève ce point, il faut aussi enlever le point en dessous qui dit de tenir une assemblée générale de reconduction de grève.

Romy trouve qu'il serait bien de se revoir pour parler de ça et d'aller voir si on a eu un impact. Elle trouve donc qu'il serait important de se revoir. Le président d'assemblée fait le point d'ordre, afin de revenir sur le point qui demande à être retiré.

Kim informe que pour la mention « si 20 000 étudiants ... », le 20 000 étudiants est déjà atteint, donc la GGI aurait lieu si on laisse cette partie.

Camille demande le lien entre la partie qui a été proposée d'éliminer (que l'ADÉOA soit en GGI...) et la partie en dessous (qu'une assemblée générale de reconduction de grève se tienne le 22 mars). Le président répond que logiquement, les deux sont liées. Si on vote POUR, la deuxième devrait rester et si on l'enlève, l'autre devrait aussi s'enlever. Émilie répond que ce n'est pas relié ensemble, si la partie « que l'ADÉOA soit en GGI... » est enlevée, il y aurait quand même une AG de reconduction de grève le 22 mars.

Le président demande s'il y a d'autres discussions à y avoir sur la proposition.

*Le vote est demandé.
La proposition est adoptée à majorité manifeste des voies.*

Audrey-Maude propose en amendement d'enlever la partie qui dit « Que l'ADÉOA s'oppose à la reprise des heures de stage manquées à l'occasion de la grève. Qu'advenant une reprise des heures de stage, dans certains cas exceptionnels, l'ADÉOA défende une reprise partielle des heures manquées à l'occasion de la grève comme c'est le cas pour la formation théorique ».

Samuel appuie.

Émilie trouve que personnellement, si on veut montrer que ça fait une différence quand on ne se présente pas à nos stages, il faut manquer la journée au complet. Si on décide de reprendre nos heures, elle trouve que c'est contradictoire. Chloé se demande quelle est la signification de ce point : est-ce que le stage est considéré comme un cours ? La proposition est-elle symbolique, car on avait dit plutôt que c'était les professeurs qui décidaient si on reprenait les cours manqués ? Kim dit que cela inclut que l'on refuse d'aller en cours. Même si les professeurs nous disent qu'ils veulent qu'on reprenne les cours, cela veut dire qu'on ne la reprendrait pas. Chloé demande s'ils pourraient décider de nous faire couler nos stages/cours. Kim répond que oui ils pourraient décider ainsi.

Rachelle trouve qu'on n'a pas beaucoup d'heure de stages. Elle serait prête à trouver du temps

Université de Montréal

pour reprendre ses heures de stages, car elle y tient et elle veut se sentir compétente avant d'entrer sur le marché du travail. Andréane aimerait qu'on définisse ce qu'est un « cas exceptionnel », qui indique que dans ce cas, la personne pourrait reprendre ses heures. Émilie lui relance si elle a une proposition plus précise. Andréane dit par exemple elle veut ses heures pour l'OAC, elle lance plutôt ça comme une discussion, car elle trouve ça très flou en ce moment. Émilie demande au président d'assemblée étant donné que la proposition est de l'enlever, si on pourrait proposer de l'amender seulement une fois que le vote est fait. Le président confirme que la proposition devrait d'abord être battue, et qu'on pourrait ensuite amender cette partie si on souhaite clarifier.

Kassiopé demande si l'école pourrait nous faire couler si on ne fait pas toutes nos heures de stage. Kim dit que ça va aller avec un jugement personnel. Personnellement, elle ne croit pas que l'école va décider de nous faire couler si on manque 7h, mais elle ne connaît pas l'opinion de la direction. Charlène explique qu'ils ont le droit de nous faire couler, mais qu'il y a aussi un calcul à savoir quel est l'impact de faire couler toute une cohorte. Personnellement, elle ne s'inquiète pas de ça. Elle rappelle que la proposition de Noémie inclut seulement une journée de stage. Le moyen de pression ne serait pas très fort à son avis si on décide de reprendre notre journée de stage.

Romy se demande si on veut demander une journée de plus à la superviseure, qui va le savoir ? Elle dit que si on veut avoir ces connaissances, de demander d'être agent de correction du langage. Elle dit que ce n'est qu'une journée. Émilie : caduque. Aurélie répond à Kassiopé en ajoutant que des journées de stage ont déjà été annulées par exemple à la clinique pour des élections ou pour une inondation dans un milieu de stage, et ces personnes n'ont pas coulé leur stage pour avoir manqué une journée. De plus, on fait souvent des heures de plus donc peut-être que ça ne paraîtra pas. Alexandra explique aussi que la plupart des profs appuient le mouvement. Personnellement, elle a déjà été en grève en 2012 et trouve qu'il n'y a pas eu d'impact sur son cheminement. Charlène voulait adresser une crainte qu'elle a déjà entendue, soit la relation avec son superviseur. Elle trouve que ce pourrait être pertinent d'enclencher une discussion avec son/sa superviseur(e) sur la valorisation de la profession. On peut aussi se regrouper entre association pour préparer quelque chose pour expliquer l'impact sur la valorisation de la proposition.

*Le vote est demandé.
La proposition est battue à majorité manifeste des voies.*

Kim demande qu'est-ce que « l'ultimatum » au gouvernement pour la première phrase de la proposition ? Émilie répond qu'elle le voit personnellement comme pour la suite des choses, ce qui vient après. Charlène dit qu'il s'agit d'une formulation au gouvernement pour lui dire qu'on lui donne un ultimatum. Émilie a l'impression que c'est une phrase générale. Delphine explique que c'est plus pour introduire de façon générale.

Audrey-Maude veut reparler du point de reconduction de grève. Elle aimerait que l'on l'approfondisse pour être satisfait de la modalité choisie.

Université de Montréal

Elle propose en amendement de retirer le premier point « Qu'une première assemblée générale de reconduction de grève se tienne le vendredi 22 mars, et au minimum une fois par semaine advenant sa poursuite »

Samuel appuie.

Marianne demande qu'est-ce qui va arriver à la fin de la semaine si on enlève cette partie. Émilie explique que si on enlève ce bout, la grève serait terminée après une semaine, alors que sinon on va se revoir pour décider si on continue la grève ou non. Ce peut être intéressant de se rencontrer puisque le gouvernement donne sa décision le 21 mars. Elle ajoute qu'on peut la laisser et modifier la date.

Geneviève trouve que ça ne donne rien de faire une grève sans en reparler. Elle trouve que ce point n'implique en rien, car cela ne veut pas dire qu'on va en grève, mais plus qu'on va s'en reparler. Elle trouve que ce serait dommage de s'enlever cette possibilité de discussion.

Geneviève trouve que ce serait bien de proposer une autre date, car plusieurs personnes vont être à l'extérieur cette semaine-là.

Charlène trouve que cette date est logique, car sinon on doit retourner à l'école le lundi alors si on décide de retourner en grève, cette journée-là va être nébuleuse. Elle ajoute que la semaine de grève ne sera pas une semaine de vacances. Elle trouve que s'ils ne sont que 3 à faire du piquetage et de la mobilisation, elle voterait contre, car ce n'est pas une semaine de vacances. Valérie dit que si du 18 au 22 on n'a pas de cours, elle va retourner chez elle et ne viendra pas à l'école pour piqueter. Elle ne se déplacera pas non plus pour venir à l'AG de reconduction, donc trouve qu'un changement de date serait bien. Aurélie trouve important qu'au moins ceux qui veulent se déplacer y soient. Émilie rappelle que s'il n'y a pas d'AG de reconduction, la grève sera terminée. Romie demande combien il faut de personnes pour avoir une AG, et si ça peut décider s'il y a poursuite de la grève. Kim répond qu'il faut 39 personnes et que oui.

Marianne trouve que l'important est que plusieurs personnes puissent donner leur opinion, car c'est plus représentatif. Elle trouve que même si nous sommes touchés par la cause, certains ne pourront pas être là. Elle trouve mieux de reprend une semaine d'école et de revoter après cette semaine car cela laisse la chance à plus de personnes de s'exprimer.

Mathilde demande si on va pouvoir ajouter un autre élément à la proposition présentement en amendement, même si le point est retiré. Le président dit que pour ajouter quelque chose en lien, cette proposition-ci doit être battue. On ne pourrait pas proposer quelque chose de trop similaire si le point est enlevé.

*Le vote est demandé.
La proposition est battue à majorité manifeste des voies.*

Sophie propose en amendement de modifier « Qu'une première assemblée générale de reconduction de grève se tienne le vendredi 22 mars, et au minimum une fois par semaine

Université de Montréal

advenant sa poursuite » pour une date à partir du 1^{er} avril, considérant que les bac 3 en audio sont absents tout le mois de mars.

Samuel appuie.

Ève-Marie demande si ça veut dire qu'il y aurait une grève du 18 au 22 mars et qu'on revient à l'école jusqu'à l'AG de reconduction du 1^{er} avril. Le président répond que oui. Camille demande si on serait encore dans le mouvement si cette proposition passe. Serait-on en retard du mouvement deux semaines après ?

Geneviève propose en sous-amendement de remplacer la date du 1^{er} avril pour le 25 mars.
Mathilde Trudel-Brais appuie.

Audrey-Anne demande qu'elle est la différence entre le 22 mars et le 25 mars, elle se demande pourquoi on ne déciderait pas avant que la grève ne débute.

Le vote est demandé.
La proposition est adoptée à majorité manifeste des voies.

La proposition d'amendement est donc de remplacer « Qu'une première assemblée générale de reconduction de grève se tienne le vendredi 22 mars, et au minimum une fois par semaine advenant sa poursuite » pour le 25 mars.

Charlène dit que personne n'a répondu à la question « qu'elle était la différence entre 22 et 25? ». Valérie répond qu'elle est personnellement présente à Montréal le 25 mars et non le 22 mars. Megan dit que les audiologistes que les audiologistes préfèrent le 22, car le 25 est un lundi alors il ne se déplaceront pas puisqu'ils sont en stage le lendemain. Marianne demande si on doit aller en cours si la date de reconduction est le 25. La réponse est oui.

Le vote est demandé.
La proposition est battue à majorité manifeste des voies.

Frédérique demande si on doit faire une proposition si on veut moins de 7 jours de grève. Le président répond que oui elle peut proposer si elle veut faire une modification.

Samuel propose une plénière de 25 minutes pour discuter du point « Que l'ADÉOA soit en grève, le 8 mars, le 15 mars et les 18 au 22 mars 2019 ».

Rachelle appuie.

Alexia trouve qu'une plénière serait bien, car elle est mêlée. Le point deuxième point d'en dessous implique-t-il qu'il peut y avoir d'autres journées de stage ? Le président explique que le 22 mars il y aura une autre AG comme en ce moment. Charlène trouve qu'en ce moment on en parle, alors ne voit pas le point d'une plénière de 25 minutes alors qu'on peut en discuter sans plénière. Samuel dit qu'il serait bien de faire une plénière, car sinon on doit faire une modification à la proposition. Il trouve que ça permet de prendre le pouls de tous.

Université de Montréal

Jade propose en amendement de faire une plénière de 10 minutes plutôt que de 25 minutes.
Camille appuie.

Le vote est demandé.
La proposition est acceptée à majorité manifeste des voies.

La proposition est désormais de tenir une plénière de 10 minutes sur la nature de la grève le 8, 15 et 18 au 22 mars.

Le vote est demandé.
La proposition est battue à majorité manifeste des voies.

Andreanne propose de modifier la partie « Que l'ADÉOA soit en grève du 8 et 15 mars et 18 au 22 mars » pour garder seulement « du 18 au 22 mars ».

Catherine appuie.

Émilie rappelle que le 8 mars, si tu es en stage, tu manques cette journée, mais ne manques pas ton stage dans la semaine du 18 au 22 mars. Elle rappelle aussi que le 15, oui on manquerait aussi des cours, mais que c'est surtout pour le mouvement général de la marche sur le changement climatique. Camille dit que ce pourrait être bien d'aller en grève le 8 et le 15 mars, mais seulement du 18 au 21 pour ne pas manquer 3 vendredis de suite. Marie-Ève trouverait intéressant que les activités du 21 mars de la journée de la recherche étudiante ne soient pas affectées. Mathilde aimerait qu'on embarque complètement dans le mouvement qui est du 18 au 22, pour aussi être considéré parmi les assos qui ont voté une semaine complète : ce serait un gros geste. Elle trouve aussi que les journées du 8 et 15 mars sont importantes pour le symbole qu'elles apportent. Magalie trouve que le fait de trouver des dates qui nous conviennent n'est pas la question, mais plutôt de se mobiliser. Valérie demande si la journée de recherche étudiante a lieu quand même si on est en grève. Charlène suggère de rajouter un amendement « que la journée de la recherche étudiante ne soit pas affectée par la grève ». Romie se porte à la défense du 15 mars. Plusieurs écoles au travers la planète vont participer et elle trouve important d'y aller et de montrer qu'on veut que les choses changent. Delphine : caduque.

Le vote est demandé.
La proposition est battue à majorité manifeste des voies.

Charlène propose en amendement que la journée de la recherche étudiante du 21 mars ne soit pas touchée par les activités de grève .

Marie-Ève appuie.

Pas de demande de vote.
La proposition est adoptée à l'unanimité.

Charlène dit qu'on peut jaser quand même des journées de grève même s'il n'y a pas de plénière. Kassiopé demande de quelle façon l'information va être propagée aux étudiants qui ne sont pas

Université de Montréal

en AG. Charlène explique que dans une modalité de grève comme ça, les étudiants sont invités à respecter au maximum ce qui est voté et l'information serait publicisée par l'exécutif et les représentants de classe. Pour faire lever les cours, il faut faire du piquetage pour tous les cours, car sinon les profs sont tenus de se présenter. Frédérique demande si au niveau légal tu peux empêcher quelqu'un d'aller à son cours, elle croit que c'est illégal. Le président précise que c'est illégal d'empêcher les gens de passer, mais le professeur n'a pas le droit d'entrer dans son cours si son environnement est « hostile ». En gros, on a le droit de piqueter, mais on ne peut empêcher physiquement de passer.

Rachelle comprend pour les cours, mais elle se demande si les travaux peuvent être remis sur studium. Elle croit que si certaines personnes remettent leur travail et d'autres non, ceux-ci sont un peu mal pris. Kim dit que c'est l'ADÉOA qui est en grève, donc les professeurs vont être au courant et vont considérer que c'est reporté. Ce n'est pas une décision individuelle.

Émilie veut exprimer que 15% de l'association doit prendre position, les absents doivent s'y tenir. Les gens se devraient de respecter les décisions prises en groupe, ils sont assujettis à cette décision.

Samuel souhaite clarifier le 3^e point de la proposition de Noémie. Il se demande si par la loi, il faut contacter les milieux de stage pour les informer de refuser les stagiaires, même si on décide de se présenter secrètement à son stage? Émilie croit que, par courtoisie, il faut informer les milieux de stage qu'on ne se présentera pas. Par exemple, des lettres d'explication peuvent être envoyées aux milieux de stages. Kassiopé demande si elle devra manquer les deux vendredis de stage. Émilie explique que les étudiants peuvent se présenter à leur deuxième journée de stage touchée par la grève. Donc, tu ne manques que la première.

Samuel avait interprété que l'ADÉOA va envoyer une lettre aux superviseurs pour expliquer que les étudiants doivent manquer leur stage, même s'ils souhaitent y aller quand même. Émilie explique que la superviseure n'est pas dans l'obligation de se conformer, mais ne voit pas le mal de partager l'information. Elle propose à Samuel d'apporter une proposition s'il veut modifier ça. Charlène ajoute que c'est une invitation aux superviseurs de nous supporter dans cette décision. Romy trouve qu'il est important d'arrêter de penser qu'on va contre les superviseures/profs. Le mouvement est pour les femmes, pour l'orthophonie et pour nos milieux.

Le président rappelle la proposition principale :

- Que l'ADÉOA lance, dès maintenant, un ultimatum au gouvernement de mettre en place un programme de rémunération de l'ensemble des stages dans l'ensemble des programmes et à tous les niveaux d'études ;
- Que l'ADÉOA privilégie la rémunération des stages à la compensation financière qui n'offre ni possibilité de se syndiquer, ni couverture par les assurances collectives, ni couverture par une convention collective ;

Université de Montréal

- Que l'ADÉOA cherche des appuis des syndicats et organismes communautaires à la campagne pour la rémunération de tous les stages afin d'augmenter les moyens de pression et d'encourager les travailleur.se.s concerné.e.s à refuser les stagiaires en grève dans leurs milieux en guise de solidarité ;
- Que l'ADÉOA soit en grève, le 8 mars, le 15 mars et les 18 au 22 mars 2019.
- Que, dans le cas exceptionnel où des étudiant.e.s auraient plus d'une journée de stage durant les journées de grève, ceux et celles-ci puissent se présenter à leur stage à partir de la deuxième journée de stage touchée par la grève ;
- Qu'une première assemblée générale de reconduction de grève se tienne le vendredi 22 mars, et au minimum une fois par semaine advenant sa poursuite ;
- Que l'ADÉOA s'oppose à la reprise des heures de stage manquées à l'occasion de la grève. Qu'advenant une reprise des heures de stage, dans certains cas exceptionnels, l'ADÉOA défende une reprise partielle des heures manquées à l'occasion de la grève comme c'est le cas pour la formation théorique ;
- Que l'ADÉOA encourage une organisation multidisciplinaire pour déterminer les modalités de reprise à la suite de la grève.

Le vote est demandé.

Frédérique demande le vote secret.

La proposition est adoptée à majorité manifeste des voies.

5. Fermeture

Jade propose la levée de l'assemblée.

Mathilde appuie la proposition.

L'assemblée générale du 2015-10-16 est levée à 20h06.



Sommaire des décisions – Assemblée générale du 2019-02-26

1. Élection du président d'assemblée et de la secrétaire d'assemblée
2. Adoption de l'ordre du jour du 2019-02-26
3. Adoption de la proposition principale sur la rémunération des stages